



801C-P Super Nettoyant de Contacts (Stylo)

MG Chemicals UK Limited - FRA

Version Num: A-1.0

Fiche de données de sécurité (Conforme au Règlement (UE) n° 2015/830)

Date de publication: 14/11/2019

Date de révision: / /20

L.REACH.FRA.FR

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	801C-P
Synonymes	SDS Code: 801C-P
Autres moyens d'identification	Super Nettoyant de Contacts (Stylo)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes :	Nettoyant de contacts
Utilisations déconseillées	Ne pas utiliser sur circuit

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom commercial de l'entreprise	MG Chemicals UK Limited - FRA	MG Chemicals (Head office)
Adresse	Heame House, 23 Bilston Street, Sedgely Dudley DY3 1JA United Kingdom	9347 - 193 Street Surrey V4N 4E7 British Columbia Canada
Téléphone	+(44) 1663-362888	+(1) 800-201-8822
Fax	Pas Disponible	+(1) 800-708-9888
Site Internet	Pas Disponible	www.mgchemicals.com
Courriel	sales@mgchemicals.com	Info@mgchemicals.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Association / Organisation	
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+(1) 760 476 3961
Autres numéros de téléphone d'urgence	Pas Disponible

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la directive EC Numéro 1272/2008 [CLP] [1]	H226 - Liquides inflammables, catégorie de danger 3, H336 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie de danger 3, Effets narcotiques, H411 - Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2, H315 - Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, H304 - Danger par aspiration, catégorie de danger 1
Légende:	1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger	
--------------------------	--

MENTION D'AVERTISSEMENT **DANGER**

Déclaration(s) sur les risques

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Continued...

801C-P Super Nettoyant de Contacts (Stylo)

Déclaration(s) supplémentaires

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Prévention

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P240	Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241	Utiliser du matériel électrique/de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.
P242	Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P261	Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Déclarations de Sécurité: Réponse

P301+P310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P321	Traitement spécifique (voir les conseils sur cette étiquette).
P331	NE PAS faire vomir.
P370+P378	En cas d'incendie: utiliser mousse anti-alcool ou de la mousse de protéine normale pour l'extinction.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P391	Recueillir le produit répandu.
P302+P352	AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Déclarations de Sécurité: Stockage

P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405	Garder sous clef.

Déclarations de Sécurité: Élimination

P501	Éliminer le contenu / récipient pour point de collecte des déchets dangereux ou spéciaux autorisés conformément à toute réglementation locale
------	---

2.3. Autres dangers

L'inhalation, le contact avec la peau et/ ou l'ingestion peuvent provoquer des dommages pour la santé*.

Les effets cumulatifs peuvent résulter des suites d'expositions*.

Peut provoquer des gênes pour les yeux, le système respiratoire et la peau*.

Une exposition peut provoquer des effets irréversibles*.

.REACH - Art.57-59: Le mélange ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) à la date d'impression SDS

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1.Substances

Voir Composition sur les ingrédients Section 3.2

3.2.Mélanges

1.Numéro CAS 2.EC Num 3.Numéro index 4.Numéro REACH	%[poids]	Nom	Classification selon la directive EC Numéro 1272/2008 [CLP]
1.64742-48-9. 2.265-150-3 3.649-327-00-6 4.01-2119486659-16-XXXX	68	<u>naphta lourd</u> <u>(pétrole), hydrotraité</u>	Liquides inflammables, catégorie de danger 3, Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie de danger 3, Effets narcotiques, Danger par aspiration, catégorie de danger 1; H226, H336, H304, EUH066 [1]
1.64742-47-8 2.265-149-8 3.649-422-00-2 4.01-2119484819-18-XXXX	25	<u>distillats légers</u> <u>(pétrole), hydrotraités</u>	Danger par aspiration, catégorie de danger 1; H304 [2]
1.8042-47-5 2.232-455-8 3.Pas Disponible 4.01-2119487078-27-XXXX 01-2119489867-12-XXXX	5	<u>huile-minérale-</u> <u>blanche- (pétrole)</u>	Sans Objet

801C-P Super Nettoyant de Contacts (Stylo)

Légende:	1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI; 3. Classement établi à partir de C & L; * EU IOELVs disponible
-----------------	---

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Contact des yeux	<p>Si ce produit entre en contact avec les yeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintenir immédiatement les yeux ouverts et laver avec de l'eau claire. ▶ S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières hautes et basses. ▶ Si la douleur persiste ou réapparaît, rechercher un avis médical. ▶ Des lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée.
Contact avec la peau	<p>Si le produit entre en contact avec la peau:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses. ▶ Laver les zones affectées à grand eau (et du savon si disponible). ▶ Rechercher un avis médical dans le cas d'une irritation.
Inhalation	<ul style="list-style-type: none"> ▶ En cas d'inhalation de fumées ou d'ingestion de produits de combustion : Déplacez-vous vers un endroit aéré. ▶ En général, d'autres mesures ne sont pas nécessaires.
Ingestion	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Si avalé, NE PAS faire vomir. ▶ Si un vomissement apparaît, pencher le patient vers l'avant ou le placer sur le côté droit (position tête-basse si possible) pour maintenir les voies respiratoires ouvertes et prévenir une aspiration. ▶ Suivre le patient avec attention. ▶ Ne jamais donner de liquide à une personne présentant des signes d'endormissements ou avec une conscience réduite ; i.e. devenant inconsciente. ▶ Donner de l'eau pour rincer la bouche puis fournir lentement du liquide et autant que la victime peut confortablement en absorber. ▶ Rechercher un avis médical. <p>Eviter de donner du lait ou de l'huile. Eviter de donner de l'alcool.</p> <p>Si un vomissement spontané semble imminent ou survient, maintenir la tête du patient vers le bas, plus bas que ses hanches afin d'éviter une aspiration possible du vomit.</p>

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la section 11

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Tout produit aspiré durant un vomissement peut provoquer un dommage aux poumons. En conséquence, les vomissements ne doivent pas être induits mécaniquement ou pharmacologiquement. Les moyens mécaniques doivent être utilisés s'il est considéré comme nécessaire pour vider le contenu de l'estomac; ceci inclut un lavage gastrique après une intubation endotrachéale. Si un vomissement spontané est survenu après l'ingestion, le patient doit être contrôlé pour des difficultés pulmonaires, car des effets négatifs de l'aspiration dans les poumons peuvent être retardés jusqu'à 48 heures.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

- ▶ Mousse.
- ▶ Poudre chimique sèche.
- ▶ BCF (lorsque le règlement le permet).
- ▶ Dioxyde de carbone.
- ▶ Eau pulvérisée - En cas de feux majeurs uniquement.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu	Eviter un contact avec les agents oxydants i.e. nitrates, acides oxydants, décolorants avec chlore, chlore de piscine etc. car un allumage peut survenir.
-------------------------------	---

5.3. Conseils aux pompiers

Lutte Incendie	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Appelez les pompiers et indiquez-leur le lieu et la nature du risque. ▶ Peut être violemment réactif. ▶ Peut exploser.
Risque D'Incendie/Explosion	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les liquides et les fumées sont inflammables. ▶ Il y a un risque modéré de feu quand il y a exposition à la chaleur ou aux flammes. ▶ Les fumées, lorsqu'elles se mélangent à l'air, constituent un mélange explosif. ▶ Il y a un risque modéré quand il y a exposition à la chaleur ou aux flammes. ▶ Les fumées peuvent facilement se déplacer et atteindre le foyer. ▶ La chaleur peut entraîner l'expansion ou la décomposition ainsi qu'une explosion des récipients. ▶ Les bombes aérosol peuvent exploser si elles sont directement exposées aux flammes. ▶ La rupture des récipients peut projeter des matériaux en combustion. ▶ Les risques ne sont pas restreints par la pression. eut émettre des fumées âcres, nocives ou corrosives. ▶ S'il y a combustion, des fumées toxiques de monoxyde de carbone (CO) peuvent être émises. <p>Les produits de combustion comprennent: le monoxyde de carbone (CO) dioxyde de carbone (CO2) d'autres produits de pyrolyse typiques de la combustion des matières organiques.</p>

801C-P Super Nettoyant de Contacts (Stylo)

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eclaboussures Mineures	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Éliminez toutes les sources d'incendie. ▶ Nettoyez tout de suite tous les écoulements. ▶ Évitez de respirer les vapeurs et le contact avec la peau et les yeux. ▶ Contrôlez le contact de votre corps en portant un équipement de protection. ▶ Contenez et absorbez les petites quantités avec de la vermiculite ou tout autre matériel absorbant. ▶ Essuyez. ▶ Ramassez les résidus dans un récipient pour déchets inflammables 																																																																											
Eclaboussures Majeures	<p>Classe des produits chimiques : hydrocarbures aliphatiques Pour une libération sur le sol : sorbants recommandés listés dans l'ordre de priorité.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>TYPE DE SORBANT</th> <th>RANG</th> <th>APPLICATION</th> <th>COLLECTE</th> <th>LIMITATIONS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="5">LIBERATION DANS LE SOL - FAIBLE</td> </tr> <tr> <td>Polymère réticulé - particule</td> <td>1</td> <td>Avec une pelle</td> <td>Avec une pelle</td> <td>R, W, SS</td> </tr> <tr> <td>Polymère réticulé - coussin</td> <td>1</td> <td>Au lancer</td> <td>Avec une fourche</td> <td>R, DGC, RT</td> </tr> <tr> <td>Fibre de bois - coussin</td> <td>2</td> <td>Au lancer</td> <td>Avec une fourche</td> <td>R, P, DGC, RT</td> </tr> <tr> <td>Fibre de bois traitée - coussin</td> <td>2</td> <td>Au lancer</td> <td>Avec une fourche</td> <td>DGC, RT</td> </tr> <tr> <td>Argile sorbant - particule</td> <td>3</td> <td>Avec une pelle</td> <td>Avec une pelle</td> <td>R, I, P</td> </tr> <tr> <td>Verre-mousse - coussin</td> <td>3</td> <td>Au lancer</td> <td>Avec une fourche</td> <td>R, P, DGC, RT</td> </tr> <tr> <td colspan="5">LIBERATION DANS LE SOL - MOYENNE</td> </tr> <tr> <td>Polymère réticulé - particule</td> <td>1</td> <td>Soufflante</td> <td>Tracto-pelle</td> <td>R, W, SS</td> </tr> <tr> <td>Polymère réticulé - coussin</td> <td>2</td> <td>Au lancer</td> <td>Tracto-pelle</td> <td>R, DGC, RT</td> </tr> <tr> <td>Argile sorbant - particule</td> <td>3</td> <td>Soufflante</td> <td>Tracto-pelle</td> <td>R, I, P</td> </tr> <tr> <td>Polypropylène - particule</td> <td>3</td> <td>Soufflante</td> <td>Tracto-pelle</td> <td>W, SS, DGC</td> </tr> <tr> <td>Minéral expansé - particule</td> <td>4</td> <td>Soufflante</td> <td>Tracto-pelle</td> <td>R, I, W, P, DGC</td> </tr> <tr> <td>Polypropylène - mat</td> <td>4</td> <td>Soufflante</td> <td>Tracto-pelle</td> <td>DGC, RT</td> </tr> </tbody> </table> <p>Légende DGC : Pas efficace quand la surface du sol est dense R : Non réutilisable I : Non incinérable P : Efficacité réduite en cas de pluie RT : Non efficace quand le terrain est accidenté SS : A ne pas utiliser dans les sites environnementaux sensibles W : Efficacité réduite en cas de vent</p> <p>Référence : Sorbents for Liquid Hazardous Substance Cleanup and Control; R.W Melvold et al: Pollution Technology Review No. 150: Noyes Data Corporation 1988</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Evacuez le personnel. ▶ Appelez les pompiers et donnez-leur le lieu et la nature du risque. ▶ Peut réagir violemment. Peut exploser. ▶ Mettez un appareil respiratoire et des gants de protection. ▶ Évitez par tous les moyens possibles les déversements dans les égouts et canalisations et les cours d'eau. ▶ Envisagez l'évacuation. ▶ Évitez de fumer, les lampes nues ou les sources d'incendie. ▶ Augmentez l'aération. ▶ S'il n'y a pas de danger, arrêtez la fuite. ▶ L'eau pulvérisée peut être utilisée pour disperser/absorber les vapeurs. ▶ Contenez le liquide avec du sable, de la terre ou de la vermiculite. ▶ Utilisez une pelle qui ne produit pas d'étincelle et qui résiste aux explosions. ▶ Ramassez tout le produit récupérable dans des conteneurs appropriés pour un éventuel recyclage. ▶ Absorbez le produit restant avec du sable, de la terre ou de la vermiculite. ▶ Enfermez les résidus solides dans un récipient approprié pour les déchets. ▶ Aspergez l'endroit et évitez que cela ne coule dans les tuyaux. ▶ Si les tuyaux ou les canalisations sont infectés, avertissez les services d'urgence. 	TYPE DE SORBANT	RANG	APPLICATION	COLLECTE	LIMITATIONS	LIBERATION DANS LE SOL - FAIBLE					Polymère réticulé - particule	1	Avec une pelle	Avec une pelle	R, W, SS	Polymère réticulé - coussin	1	Au lancer	Avec une fourche	R, DGC, RT	Fibre de bois - coussin	2	Au lancer	Avec une fourche	R, P, DGC, RT	Fibre de bois traitée - coussin	2	Au lancer	Avec une fourche	DGC, RT	Argile sorbant - particule	3	Avec une pelle	Avec une pelle	R, I, P	Verre-mousse - coussin	3	Au lancer	Avec une fourche	R, P, DGC, RT	LIBERATION DANS LE SOL - MOYENNE					Polymère réticulé - particule	1	Soufflante	Tracto-pelle	R, W, SS	Polymère réticulé - coussin	2	Au lancer	Tracto-pelle	R, DGC, RT	Argile sorbant - particule	3	Soufflante	Tracto-pelle	R, I, P	Polypropylène - particule	3	Soufflante	Tracto-pelle	W, SS, DGC	Minéral expansé - particule	4	Soufflante	Tracto-pelle	R, I, W, P, DGC	Polypropylène - mat	4	Soufflante	Tracto-pelle	DGC, RT
TYPE DE SORBANT	RANG	APPLICATION	COLLECTE	LIMITATIONS																																																																								
LIBERATION DANS LE SOL - FAIBLE																																																																												
Polymère réticulé - particule	1	Avec une pelle	Avec une pelle	R, W, SS																																																																								
Polymère réticulé - coussin	1	Au lancer	Avec une fourche	R, DGC, RT																																																																								
Fibre de bois - coussin	2	Au lancer	Avec une fourche	R, P, DGC, RT																																																																								
Fibre de bois traitée - coussin	2	Au lancer	Avec une fourche	DGC, RT																																																																								
Argile sorbant - particule	3	Avec une pelle	Avec une pelle	R, I, P																																																																								
Verre-mousse - coussin	3	Au lancer	Avec une fourche	R, P, DGC, RT																																																																								
LIBERATION DANS LE SOL - MOYENNE																																																																												
Polymère réticulé - particule	1	Soufflante	Tracto-pelle	R, W, SS																																																																								
Polymère réticulé - coussin	2	Au lancer	Tracto-pelle	R, DGC, RT																																																																								
Argile sorbant - particule	3	Soufflante	Tracto-pelle	R, I, P																																																																								
Polypropylène - particule	3	Soufflante	Tracto-pelle	W, SS, DGC																																																																								
Minéral expansé - particule	4	Soufflante	Tracto-pelle	R, I, W, P, DGC																																																																								
Polypropylène - mat	4	Soufflante	Tracto-pelle	DGC, RT																																																																								

6.4. Référence à d'autres sections

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation Sure	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les containers, même ceux qui ont été vidés, peuvent contenir des vapeurs explosives. ▶ NE PAS couper, percer, limer, souder ni effectuer des opérations similaires sur ou à proximité des containers.
--------------------------	---

Continued...

801C-P Super Nettoyant de Contacts (Stylo)

	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Une décharge électrostatique peut être provoquée durant le pompage - et peut engendrer un feu. ▶ S'assurer de la continuité électrique en reliant et mettant à la terre tous les équipements. ▶ Durant le pompage, restreindre la vitesse de fonctionnement afin d'éviter une génération de décharge électrostatique (<= 1 m/sec jusqu'à ce que le tube de remplissage soit immergé sur une distance de deux fois son diamètre, puis <= 7 m/sec). ▶ Eviter les éclaboussures. ▶ NE PAS utiliser d'air comprimé pour la décharge de remplissage ou pour les opérations de manipulation. ▶ Evitez tout contact de la personne, même l'inhalation. ▶ Mettez des vêtements de protection qui protègent lorsqu'il y a risque d'exposition. Travaillez dans un endroit bien aéré. ▶ Evitez la concentration dans les trous et creux. ▶ NE rentrez PAS dans un espace confiné avant que l'air n'ait été contrôlé. ▶ Evitez de fumer, les lampes nues, la chaleur ou les sources d'incendie. ▶ Lors de la manipulation, NE buvez PAS, ne mangez pas et ne fumez pas ▶ La vapeur peut provoquer un incendie lors de l'aspiration ou de l'éjection à cause de l'électricité statique. ▶ N'utilisez PAS des seaux en plastique. ▶ Mettez à terre tous les récipients et l'équipement. ▶ Utilisez des outils qui ne produisent pas d'étincelles lors de la manipulation. ▶ Evitez le contact avec des matériels incompatibles. ▶ Maintenez les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. ▶ Evitez les dégâts matériels sur les récipients. ▶ Lavez-vous toujours les mains avec du savon et de l'eau après la manipulation. ▶ Les vêtements de travail doivent être lavés séparément. ▶ Respectez les règles d'usage et les conseils du fabricant pour le stockage et la manipulation ▶ L'air ambiant doit être régulièrement contrôlé selon les normes d'exposition afin que de bonnes conditions de travail soient maintenues.
Protection anti- Feu et explosion	Voir Section 5
Autres Données	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Stockez le matériel dans les récipients d'origine dans un endroit conforme au stockage de liquides inflammables. ▶ NE stockez pas dans des fosses, des sous-sols ou des zones où les vapeurs peuvent s'accumuler. ▶ Evitez de fumer, les lampes nues ou les sources d'incendie lors du stockage. ▶ Maintenez les récipients bien scellés. ▶ Maintenez les récipients bien scellés. ▶ Stockez-le loin de matériels incompatibles. ▶ Stockez-le dans un endroit frais, sec et bien aéré. ▶ Evitez le stockage à des températures supérieures à 40° C. ▶ Stockez-le à l'endroit. ▶ Protégez les récipients des dégâts matériels. ▶ Vérifiez régulièrement qu'il n'y a pas de fuite ni d'écoulement. ▶ Vérifiez régulièrement qu'il n'y a pas de fuite ni d'écoulement. ▶ Respectez les conseils de stockage et d'usage du fabricant.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Container adapté	<p>Boîte en métal Emballage conforme aux règles du fabricant. Les récipients en plastique peuvent uniquement être utilisés s'ils sont appropriés pour des liquides inflammables. Vérifiez que les récipients sont clairement étiquetés et ne fuient pas.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Pour les matériaux à faible viscosité (i) : Bidons et jerricanes doivent être du type avec la tête non-amovible. (ii) Dans les cas où une conserve métallique doit être utilisée comme emballage interne, la conserve doit posséder une fermeture à vis. ▶ Pour les matériaux avec une viscosité d'au moins 2680 cSt. (23 deg. C) ▶ Pour les matériaux manufacturés avec une viscosité d'au moins 250 cSt. (23 deg. C) ▶ Pour les produits manufacturés qui nécessitent d'être mélangé avant l'usage et qui possède une viscosité d'au moins 20 cSt (25 deg. C) (i) : Emballages à capuchon amovible (ii) : Conserve à fermeture à friction et (iii) : Tubes et cartouches à faible pression peuvent être utilisés. ▶ Dans le cas où une combinaison d'emballage est utilisée, avec les emballages internes en verres, il doit y avoir suffisamment de produit inerte amortisseur en contact avec les emballages internes et externes. ▶ De plus, dans le cas où l'emballage interne est en verre et contient des liquides du Groupe D'emballage I, il doit y avoir suffisamment d'absorbant inerte pour absorber toutes éclaboussures, à moins que l'emballage externe soit une boîte en plastique moulé à la forme et que les substances ne soient pas incompatibles avec le plastique.
Incompatibilité de Stockage	Eviter une réaction avec des agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2

SECTION 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Composant	DNELs L'exposition des travailleurs de modèle	PNECs compartiment
naphta lourd (pétrole), hydrotraité	inhalation 840 mg/m ³ (Locale, chronique) inhalation 1 300 mg/m ³ (Systémique aiguë) inhalation 1 100 mg/m ³ (Local, aiguë) <i>inhalation 180 mg/m³ (Locale, chronique) *</i> <i>inhalation 1 200 mg/m³ (Systémique aiguë) *</i> <i>inhalation 640 mg/m³ (Local, aiguë) *</i>	Pas Disponible
distillats légers (pétrole), hydrotraités	<i>Oral 19 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) *</i>	Pas Disponible
huile-minérale-blanche- (pétrole)	cutanée 2.9 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 16.4 mg/m ³ (Systémique, chronique) inhalation 5 003 mg/m ³ (Systémique aiguë) <i>cutanée 1.3 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) *</i> <i>inhalation 4.9 mg/m³ (Systémique, chronique) *</i> <i>Oral 1.3 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) *</i> <i>inhalation 3 000 mg/m³ (Systémique aiguë) *</i>	Pas Disponible

801C-P Super Nettoyant de Contacts (Stylo)

* Les valeurs pour la population générale

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLEP)

DONNEES SUR LES INGREDIENTS

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

LIMITES D'URGENCE

Composant	Nom du produit	TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
naphta lourd (pétrole), hydrotraité	Naphtha, hydrotreated heavy; (Isopar L-rev 2)	350 mg/m3	1,800 mg/m3	40,000 mg/m3

Composant	IDLH originale	IDLH révisé
naphta lourd (pétrole), hydrotraité	2,500 mg/m3	Pas Disponible
distillats légers (pétrole), hydrotraités	2,500 mg/m3	Pas Disponible
huile-minérale-blanche- (pétrole)	2,500 mg/m3	Pas Disponible

BANDING D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE

Composant	Note de la bande d'exposition professionnelle	Limite de bande d'exposition professionnelle
distillats légers (pétrole), hydrotraités	E	≤ 0.1 ppm

Notes:

bandes d'exposition professionnelle est un processus d'attribution des produits chimiques dans des catégories spécifiques ou des bandes à partir d'une puissance de la chimie et les résultats pour la santé associés à l'exposition. La sortie de ce procédé est une bande d'exposition professionnelle (CEO), ce qui correspond à une gamme de concentrations d'exposition qui sont attendus pour protéger la santé des travailleurs.

DONNÉES SUR LES MATÉRIAUX

Les irritants sensoriels sont des produits chimiques qui produisent des effets secondaires temporaires et indésirables pour les yeux, le nez et la gorge. Les standards d'exposition professionnels historiques pour ces irritants ont été basés sur l'observation de réponses de travailleurs à de des concentrations aériennes variées. Les attentes actuelles nécessitent que presque chaque individu doit être protégé contre une irritation sensorielle mineure et les standards d'exposition sont établis en utilisant les facteurs d'incertitudes ou les facteurs de sécurité de 5 à 10 ou plus. A l'occasion, des niveaux des effets non-observables (NOEL) d'animaux sont utilisés pour déterminer ces limites quand les résultats humains ne sont pas disponibles. Une approche additionnelle, utilisé typiquement par le comité TLV (USA) pour la détermination des standards respiratoires pour ce groupe de produits chimiques, a été d'assigner des valeurs seuils (TLV C) pour les irritants à action rapide et pour assigner des limites d'exposition à court terme (TLV STEL) quand le poids des preuves de l'irritation, de la bio-accumulation et d'autres finalités se combinent pour garantir une telle limite. Par contraste, la commission MAK (Allemagne) utilise un système en cinq catégories basé sur l'odeur forte, l'irritation locale et la demi-vie d'élimination. Toutefois, ce système est en train d'être remplacé pour être consistant avec le Comité Scientifique de l'Union Européenne (EU) pour les Limites d'Exposition Professionnelle (SCOEL) ; qui est plus proche de celui des USA.

L'OSHA (USA) conclut que l'exposition à des irritants sensoriels peut provoquer : Inflammation Susceptibilité augmentée aux autres irritants et agents infectieux. Aboutissement à une dysfonction ou une blessure permanente La permission une meilleure absorption des substances à risque et Acclimatation du travailleur aux propriétés d'alerte à l'irritation à ces substances et donc augmente de fait le risque de surexposition.

Pour les distillats de pétrole :

CEL TWA: 500 ppm, 2000 mg/m3 (comparable au OSHA TWA)


NOTE H : La classification et l'étiquette mentionnées pour cette substance s'appliquent uniquement à la ou aux propriété(s) dangereuse(s) indiquée(s) par la ou les phrase(s) de risque en liaison avec la ou les catégorie(s) de danger mentionnée(s). Les exigences de l'article 6 de la présente directive visant les fabricants, les distributeurs et importateurs de cette substance, s'appliquent à tous les autres aspects de la classification et de l'étiquetage. L'étiquette définitive devra se conformer aux exigences énoncées à la section 7 de l'annexe VI de la présente directive. La présente note s'applique à certaines substances dérivées du charbon et du pétrole ainsi qu'à certaines entrées de groupes de substances, figurant à l'annexe VI.

NOTE P: La classification comme cancérigène ne doit pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène (Einecs n° 200-753-7). Si la substance est classée comme cancérigène, la note E s'applique également. Si la substance n'est pas classée comme cancérigène, les phrases S (2-)23-24-62 doivent au moins s'appliquer. La présente note ne s'applique qu'à certaines substances complexes dérivées du pétrole reprises à l'annexe VI.

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôle d'ingénierie approprié	Pour les liquides et gaz inflammables, une ventilation d'échappement locale ou un système de ventilation pour lieu clos peut être nécessaire. L'équipement de ventilation devrait être résistant aux explosions. Les contaminants aériens générés dans les lieux de travail possède des vitesses 'd'échappement' différentes, qui à leurs tours, déterminent les 'vitesses de capture' de l'air frais circulant nécessaire pour retirer efficacement le contaminant.	
	Type de contaminant :	Vitesse de l'air :
	Solvants, vapeurs, dégraissage, etc, évaporation d'un réservoir (dans de l'air immobile)	0,25-0,5 m/s (50-100 f/min)
	aérosols, fumées d'opérations de remplissage, remplissage de containers par intermittence, transfert de transporteur à faible vitesse, soudure, dérive de vapeurs, fumées de revêtement métallique acide, décapage (libéré à faible vitesse dans une zone de génération importante)	0,5-1 m/s (100-200 f/min.)
	spray direct, spray de peinture dans des cabines peu profondes, remplissage de tonneaux, poussières de bocard, décharge de gaz (génération importante dans une zone à déplacement d'air rapide)	1-2.5 m/s (200-500 f/min.)
Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de:		
Minimum de l'intervalle	Maximum de l'intervalle	
1 : Courants d'air minimaux ou favorables pour la capture dans une pièce	1 : Perturbation des courants d'air de la pièce	
2 : Contaminants à faible vitesse ou à valeur de nuisance uniquement	2 : Contaminants à forte toxicité	
3 : Intermittent, faible production	3 : Forte production, utilisation importante	
4 : Large hotte ou masse d'air importante en mouvement	4 : Petite hotte – contrôle local uniquement.	
Une théorie simple montre que la vitesse de l'air chute rapidement avec une augmentation de la distance à l'ouverture d'un simple conduit d'extraction. La vitesse diminue généralement avec le carré de la distance par rapport au point d'extraction (dans les cas simples). La vitesse de l'air au point d'extraction doit donc être ajustée en relation avec la distance de la source de contamination. La vitesse de l'air au niveau des		

801C-P Super Nettoyant de Contacts (Stylo)

	pales d'extraction, par exemple, doit être au minimum de 1-2 m/s pour l'extraction des solvants générés dans un réservoir distant de 2 mètres du point d'extraction. D'autres considérations mécaniques, qui produisent des déficits de performance de l'appareil d'extraction, rendent essentielles que les vitesses théoriques de l'air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus quand les systèmes d'extraction sont installés ou en usage.
8.2.2. Protection Individuelle	
Protection des yeux/du visage.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Lunettes de sécurité avec des protections sur le côté. ▶ Masque chimique. ▶ Les lentilles de contact constituent un risque particulier; les lentilles molles peuvent absorber les produits irritants et toutes les lentilles les concentrent. NE mettez PAS des lentilles de contact.
Protection de la peau	Voir protection Main ci-dessous
Protection des mains / pieds	Porter des gants de protection contre les produits chimiques, par exemple en PVC. Porter des chaussures de sécurité ou des bottes en plastique.
Protection corporelle	Voir Autre protection ci-dessous
Autres protections	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Protections. ▶ Tablier en PVC. ▶ Une combinaison de protection en PVC peut s'avérer nécessaire si l'exposition est grave. ▶ Unité de nettoyage pour les yeux. ▶ Assurez-vous qu'il y ait un accès libre à une douche de sécurité. ▶ Certains équipements de protection personnelle en plastique (PPE) (Ex. gants, tabliers, couvertures de chaussures) ne sont pas recommandés car ils peuvent créer de l'électricité statique.

8.2.3. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Voir section 12

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	Transparent, jaune clair		
État Physique	liquide	Densité relative (Water = 1)	0.77
Odeur	léger hydrocarbure	Coefficient de partition n-octanol / eau	Pas Disponible
Seuil pour les odeurs	Pas Disponible	Température d'auto-allumage (°C)	216
pH (comme fourni)	Pas Disponible	Température de décomposition	Pas Disponible
Point de fusion / point de congélation (° C)	Pas Disponible	Viscosité (cSt)	Pas Disponible
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)	183	Poids Moléculaire (g/mol)	Pas Disponible
Point d'éclair (°C)	58	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	Pas Disponible	Propriétés explosives	Pas Disponible
Inflammabilité	Inflammable.	Propriétés oxydantes	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	7.0	La tension de surface (dyn/cm or mN/m)	Pas Disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	0.6	Composé volatile (%vol)	Pas Disponible
Pression de vapeur (kPa)	Pas Disponible	Groupe du Gaz	Pas Disponible
hydrosolubilité	Immiscible	pH en solution (1%)	Pas Disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	~5	VOC g/L	Pas Disponible

9.2. Autres informations

Pas Disponible

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité	Voir section 7.2
10.2. Stabilité chimique	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Présence de matériaux incompatibles. ▶ Le produit est considéré stable. ▶ Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 7.2

801C-P Super Nettoyant de Contacts (Stylo)

10.4. Conditions à éviter	Voir section 7.2
10.5. Matières incompatibles	Voir section 7.2
10.6. Produits de décomposition dangereux	Voir section 5.3

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Inhalé	<p>Le produit n'est pas connu pour produire des effets négatifs sur la santé ni des irritations du système respiratoire après une inhalation (tels que classifiées par les directives CE se basant sur des modèles animaux). Néanmoins, des effets négatifs systémiques ont été produits suite à l'exposition d'animaux par au moins une voie et la pratique d'une bonne hygiène requiert de conserver les expositions à un minimum et que des mesures de contrôle adaptées soient mises en place lors d'une pratique professionnelle.</p> <p>L'inhalation de vapeur peut provoquer un vertige et une somnolence.</p> <p>Le risque d'inhalation est augmenté aux températures élevées.</p> <p>Inhaler des fortes concentrations d'hydrocarbures mélangés peut provoquer des narcoses, avec des nausées, des vomissements et des sensations ébrieuses. Les hydrocarbures de molécules de faibles poids (C2-C12) peuvent irriter les muqueuses et provoquer des incoordinations, des nausées, des vertiges, des confusions, des maux de tête, une perte de l'appétit, des somnolences, des tremblements et des stupeurs. Des expositions massives peuvent conduire à une dépression importante du système nerveux central, un coma profond et la mort. Des convulsions peuvent apparaître du à l'irritation du cerveau et/ou au manque d'oxygène. Des cicatrices permanentes peuvent apparaître, avec des mouvements épileptiques et des saignements du cerveau apparaissant plusieurs mois après l'exposition. Les effets sur le système respiratoire incluent une inflammation des poumons avec des œdèmes et des saignements. Les composés les plus légers causent principalement des dommages nerveux et aux reins, les paraffines les plus lourdes et les oléfines sont particulièrement irritants pour le système respiratoire. Les alcènes en forte concentration produisent des œdèmes pulmonaires. Les paraffines liquides peuvent produire une perte de sensation et des actions dépressives conduisant à des faiblesses, des somnolences, une respiration lente et courte, des inconsciences, des convulsions, et la mort. Les paraffines C5-7 peuvent également produire de nombreux dommages nerveux. Les hydrocarbures aromatiques s'accumulent dans les tissus riches en lipides (particulièrement le cerveau, la moelle épinière et les nerfs périphériques) et peuvent produire des déficiences fonctionnelles manifestées par des symptômes non-spécifiques tels que nausée, fatigue, vertige ; les expositions importantes peuvent produire des états d'ivresse et des pertes de conscience. Beaucoup d'hydrocarbures de pétrole peuvent sensibiliser le cœur et peuvent causer des fibrillations ventriculaires, conduisant à la mort.</p> <p>Une dépression du système nerveux central peut inclure un désagrément général, des symptômes d'étourdissement, des maux de tête, des nausées, des effets anesthésiques, des temps de réaction augmentés, un discours indistinct et peut se transformer en inconscience. Les empoisonnements graves peuvent engendrer des dépressions respiratoires et peuvent être fatals.</p> <p>Des dégâts nerveux peuvent être causés par certains hydrocarbures non-cycliques. Les symptômes sont temporaires et incluent des faiblesses, des tremblements, une augmentation de la salive, quelques convulsions, un excès de larmes avec des décolorations et des incoordinations pouvant durer jusqu'à 24 heures.</p>								
Ingestion	<p>Une ingestion du liquide peut causer une aspiration dans les poumons avec le risque d'une pneumonie chimique ; des conséquences graves peuvent s'ensuivre. (ICSC13733)</p> <p>Une ingestion accidentelle de ce produit peut être dommageable pour la santé de l'individu.</p> <p>Les hydrocarbures isoparaffiniques provoquent une léthargie temporaire, une faiblesse, une incoordination et une diarrhée.</p> <p>L'ingestion d'hydrocarbures de pétrole peut irriter le pharynx, les œsophages, l'estomac et le petit intestin, et provoquer des tuméfactions et des ulcères des muqueuses. Les symptômes incluent une bouche et une gorge brûlante, de plus fortes doses peuvent provoquer des nausées et des vomissements, une narcose, une faiblesse, un vertige, une respiration courte et lente, une tuméfaction abdominale, une perte de conscience et des convulsions. Les dommages pour le muscle cardiaque peuvent engendrer des irrégularités de battements, une fibrillation ventriculaire (fatale) et des changements d'ECG. Le système nerveux central peut être déprimé. Les petits composés peuvent produire un fourmillement aigu sur la langue et causer une perte de sensation à cet endroit. L'aspiration peut causer une toux, une pneumonie avec des tuméfactions et des saignements.</p>								
Contact avec la peau	<p>Ce produit à la capacité de provoquer une inflammation au contact de la peau chez certaines personnes.</p> <p>Le produit peut accentuer toute condition dermite pré-existante.</p> <p>Un contact de la peau avec le matériau peut endommager la santé de l'individu ; des effets systémiques peuvent survenir après une absorption.</p> <p>Le coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposé à ce produit.</p> <p>Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner les peaux avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés.</p> <p>Le liquide peut être miscible dans les graisses ou les huiles et peut dégraisser la peau, produisant une réaction cutanée décrite comme dermite de contact non-allergique. Il est peu probable que le produit produit une dermite irritante comme décrite dans les Directives CE.</p>								
Yeux	<p>Il existe certaines preuves suggérant que ce produit à la capacité de provoquer une irritation des yeux et des dommages chez certaines personnes.</p> <p>Un contact direct des yeux avec des pétrole hydrocarbonés peut causer des douleurs et la surface externe de la cornée peut être temporairement endommagée. Les variétés aromatiques peuvent causer irritations et production excessive de larmes.</p>								
Chronique	<p>Une exposition à long terme au produit n'est pas connue comme produisant des effets négatifs chroniques pour la santé (tel que classé par les Directives CE utilisant des modèles animaux) ; néanmoins, une exposition par n'importe quelle voie devrait être minimisée.</p> <p>Sur la base d'expériences animales d'abord, le matériel peut avoir, selon au moins une des Classes étudiées, des effets carcinogènes ou mutagènes; selon les informations disponibles il n'existe toutefois que des données inappropriées pour faire une estimation satisfaisante.</p>								
801C-P Super Nettoyant de Contacts (Stylo)	<table border="1"> <thead> <tr> <th>TOXICITÉ</th> <th>IRRITATION</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Pas Disponible</td> <td>Pas Disponible</td> </tr> </tbody> </table>	TOXICITÉ	IRRITATION	Pas Disponible	Pas Disponible				
TOXICITÉ	IRRITATION								
Pas Disponible	Pas Disponible								
naphta lourd (pétrole), hydrotraité	<table border="1"> <thead> <tr> <th>TOXICITÉ</th> <th>IRRITATION</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Dermique (lapin) LD50: >1900 mg/kg^[1]</td> <td>Peau: effet nocif observé (irritant)^[1]</td> </tr> <tr> <td>Inhalatoire (rat) LC50: 8.5 mg/l/4H^[2]</td> <td>Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant)^[1]</td> </tr> <tr> <td>Orale (rat) LD 50: >4500 mg/kg^[1]</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	TOXICITÉ	IRRITATION	Dermique (lapin) LD50: >1900 mg/kg ^[1]	Peau: effet nocif observé (irritant) ^[1]	Inhalatoire (rat) LC50: 8.5 mg/l/4H ^[2]	Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]	Orale (rat) LD 50: >4500 mg/kg ^[1]	
TOXICITÉ	IRRITATION								
Dermique (lapin) LD50: >1900 mg/kg ^[1]	Peau: effet nocif observé (irritant) ^[1]								
Inhalatoire (rat) LC50: 8.5 mg/l/4H ^[2]	Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]								
Orale (rat) LD 50: >4500 mg/kg ^[1]									

801C-P Super Nettoyant de Contacts (Stylo)

distillats légers (pétrole), hydrotraités	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermique (rat) LD50: >2000 mg/kg ^[1]	Peau: effet nocif observé (irritant) ^[1]
	Orale (rat) LD 50: >5000 mg/kg ^[2]	Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
huile-minérale-blanche (pétrole)	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermique (lapin) LD50: >2000 mg/kg ^[1]	Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
	Inhalatoire (rat) LC50: 7.64 mg/l4 h ^[1]	Peau: effet nocif observé (irritant) ^[1]
	Orale (rat) LD 50: >5000 mg/kg ^[1]	Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
Légende:	1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de ... Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques	

DISTILLATS LÉGERS (PÉTROLE), HYDROTRAITÉS	null
HUILE-MINÉRALE-BLANCHE (PÉTROLE)	<p>Les produits inclus dans la catégorie Huiles de base lubrifiantes sont liés à la fois en termes de procédé et d'un point de vue physico-chimique. La toxicité potentielle d'un distillat d'huile en particulier est inversement liée à l'intensité ou l'étendu du traitement dont a fait l'objet l'huile, car :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Les effets indésirables de ces produits sont associés à des composants indésirables, et ▶ Les niveaux des composants indésirables sont inversement liés au degré de traitement ; ▶ Les distillats d'huile qui font l'objet d'un même traitement en intensité ou étendu auront la même toxicité ; ▶ La toxicité potentielle des <i>résidus d'huile</i> est indépendante du degré de traitement de l'huile. ▶ La toxicité sur la reproduction et pour le développement prénatal du distillat d'huile est inversement proportionnelle au degré de traitement. <p>Les distillats d'huile non ou moyennement raffinés contiennent les plus forts taux de composants indésirables, connaissent la plus grande variation de molécules d'hydrocarbures et ont montré la plus forte activité susceptible de causer le cancer et des mutations. Les distillats d'huile hautement et fortement raffinés sont produits à partir d'huiles non ou peu raffinés en enlevant ou transformant les ingrédients indésirables. En comparaison aux huiles de base non ou peu raffinés, les distillats d'huile hautement et fortement raffinés ont un éventail plus réduit de molécules d'hydrocarbures et ont montré une toxicité très faible par rapport aux mammifères. Les tests sur les résidus d'huile pour détecter un potentiel de mutations ou des risques cancérigènes ont donné des résultats négatifs, ce qui laisse à penser que ces produits manquent d'agents biologiques actifs ou que les composants ne sont majoritairement pas biodisponibles en raison de leur taille moléculaire.</p> <p>Les tests de toxicité ont régulièrement montré que les huiles de base lubrifiantes présentent une faible toxicité aiguë. De nombreux tests ont montré que le potentiel mutagène et cancérigène d'une huile de base lubrifiante était corrélé au contenu des composés aromatiques polycycliques (HAP) à 3-7 cycles et le niveau des taux d'extrait de DMSO (par ex. méthode IP346), les deux caractéristiques qui sont directement liées au degré/aux conditions du traitement.</p> <p>Cette substance a été classée par l'IARC comme appartenant au Groupe 3 : NON classable par rapport à son pouvoir cancérigène pour les humains.</p> <p>Les preuves de cancérogénéité peuvent être inadéquates ou limitées à des tests sur les animaux.</p>
801C-P Super Nettoyant de Contacts (Stylo) & NAPHTHA LOURD (PÉTROLE), HYDROTRAITÉ	<p>Pour le pétrole : Ce produit contient du benzène, qui peut causer la leucémie myéloïde aiguë, et le n-hexane, qui peut être métabolisé en composés qui sont toxiques pour le système nerveux. Ce produit contient du toluène, et des tests sur animaux semblent indiquer que des concentrations élevées de toluène conduisent à une perte d'ouïe. Ce produit contient de l'éthyle, du benzène et de la naphtalène, des substances à partir desquelles des tests sur animaux ont montré qu'il existait des liens avec la formation de tumeurs.</p> <p>Potentiel cancérigène : Des tests sur animaux montrent que l'inhalation de pétrole cause des tumeurs du foie et des reins : ces résultats ne sont toutefois pas considérés comme applicables chez l'homme.</p> <p>Potentiel mutagène : La plupart des études concernant l'essence ont obtenu des résultats négatifs quant à la mutagénéité, y compris toutes les études récentes sur des sujets humains vivants (tels que le personnel des stations à essence).</p> <p>Reprotoxicité : Les tests sur animaux montrent que des concentrations élevées de toluène (>0,1%) peuvent provoquer des effets sur le développement de l'enfant, tels qu'un poids réduit à la naissance et des risques de toxicité pour le système nerveux chez le fœtus. D'autres études n'ont décelé aucun effet adverse sur le fœtus.</p> <p>Effets sur la santé humaine : Des contacts prolongés ou répétés peuvent causer un dégraissage de la peau qui peut conduire à une inflammation cutanée et rendre la peau plus vulnérable aux irritations et fragile à la pénétration par d'autres substances.</p> <p>Des test sur animaux montrent que l'exposition à l'essence au cours de toute une vie peut causer le cancer du rein, mais l'applicabilité de ces résultats chez l'homme reste discutable.</p>

toxicité aiguë	✗	Cancérogénicité	✗
Irritation / corrosion	✓	reproducteur	✗
Lésions oculaires graves / irritation	✗	STOT - exposition unique	✓
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	✗	STOT - exposition répétée	✗
Mutagénéité	✗	risque d'aspiration	✓

Légende: ✗ – Les données pas disponibles ou ne remplit pas les critères de classification
 ✓ – Données nécessaires à la classification disponible

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

801C-P Super Nettoyant de Contacts (Stylo)	ENDPOINT	DURÉE DE L'ESSAI (HEURES)	ESPÈCE	VALEUR	SOURCE
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
naphta lourd (pétrole), hydrotraité	ENDPOINT	DURÉE DE L'ESSAI (HEURES)	ESPÈCE	VALEUR	SOURCE
	LC50	96	Poisson	4.1mg/L	2
	EC50	48	crustacés	4.5mg/L	2

801C-P Super Nettoyant de Contacts (Stylo)

	EC50	72	Pas Disponible	>1-mg/L	2
distillats légers (pétrole), hydrotraités	ENDPOINT	DURÉE DE L'ESSAI (HEURES)	ESPÈCE	VALEUR	SOURCE
	LC50	96	Poisson	>1-mg/L	2
	EC50	48	crustacés	>1-mg/L	2
	EC50	72	Pas Disponible	>1-mg/L	2
	NOEC	3072	Poisson	=1mg/L	1
huile-minérale-blanche (pétrole)	ENDPOINT	DURÉE DE L'ESSAI (HEURES)	ESPÈCE	VALEUR	SOURCE
	LC50	96	Poisson	1.13mg/L	2
	EC50	48	crustacés	2mg/L	2
	EC50	72	Pas Disponible	1.714mg/L	2
Légende:	Extrait de 1. Données de toxicité de IUCLID 2. Substances enregistrées par ECHA en Europe - informations écotoxicologiques - Toxicité aquatique 3. EPIWIN Suite V3.12 (QSAR) - Données de toxicité aquatique (estimées) 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis- Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) - Données de bioconcentration				

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

NE PAS PERMETTRE au produit d'entrer en contact avec les eaux de surface ou les zones intertidales en-dessous de la moyenne de la marque supérieure. Ne pas contaminer l'eau durant le nettoyage ou l'élimination de l'équipement de nettoyage.

Les déchets résultants de l'utilisation du produit doivent être éliminés sur un ou des sites approuvés.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: Air
	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
distillats légers (pétrole), hydrotraités	BAS (BCF = 159)

12.4. Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

	P	B	T
Des données disponibles	Sans Objet	Sans Objet	Sans Objet
Critères PBT remplis?	Sans Objet	Sans Objet	Sans Objet

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit / emballage	NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau. Il peut s'avérer nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant l'élimination. Dans tous les cas, une élimination dans les égouts peut-être soumise à des lois et réglementations et ces dernières doivent être prises en compte de manière prioritaire. En cas de doute, contacter l'autorité responsable. <ul style="list-style-type: none"> ▸ Recycler autant que possible. ▸ Consulter le fabricant pour les options de recyclage ou consulter l'Autorité locale ou régionale de gestion des déchets pour une élimination si aucun traitement adapté ou aucune facilité d'élimination n'a pu être identifié. ▸ Éliminer par: Incinérer dans un appareil approuvé (après l'ajout d'un mélange avec un produit de combustion adapté) ▸ Décontaminer les containers vides. Suivre les consignes de sécurité jusqu'à ce que les containers soient propres et détruits.
Options de traitement des déchets	Pas Disponible
Options d'élimination par les égouts	Pas Disponible

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Étiquettes nécessaires

801C-P Super Nettoyant de Contacts (Stylo)

**Quantité Exceptée**

Documenter comme classe E2 tous les modes de transport

Dans les documents de transport, écrire : « Marchandises Dangereuses en Quantité Exceptée ».

Transport par terre (ADR)

14.1. Numéro ONU	1268												
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	DISTILLATS DE PÉTROLE, NSA (contient naphta lourd (pétrole), hydrotraité)												
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	<table border="0"> <tr> <td>classe</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>Risque Secondaire</td> <td>Sans Objet</td> </tr> </table>	classe	3	Risque Secondaire	Sans Objet								
classe	3												
Risque Secondaire	Sans Objet												
14.4. Groupe d'emballage	III												
14.5. Dangers pour l'environnement	Environnement dangereux												
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	<table border="0"> <tr> <td>Identification du risque (Kemler)</td> <td>30</td> </tr> <tr> <td>Code de classification</td> <td>F1</td> </tr> <tr> <td>Etiquette de danger</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>Dispositions particulières</td> <td>664</td> </tr> <tr> <td>quantité limitée</td> <td>5 L</td> </tr> <tr> <td>Code tunnel de restriction</td> <td>3 (D/E)</td> </tr> </table>	Identification du risque (Kemler)	30	Code de classification	F1	Etiquette de danger	3	Dispositions particulières	664	quantité limitée	5 L	Code tunnel de restriction	3 (D/E)
Identification du risque (Kemler)	30												
Code de classification	F1												
Etiquette de danger	3												
Dispositions particulières	664												
quantité limitée	5 L												
Code tunnel de restriction	3 (D/E)												

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR)

14.1. Numéro ONU	1268														
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	DISTILLATS DE PÉTROLE, NSA (contient naphta lourd (pétrole), hydrotraité)														
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	<table border="0"> <tr> <td>Classe ICAO/IATA</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>Sous-risque ICAO/IATA</td> <td>Sans Objet</td> </tr> <tr> <td>Code ERG</td> <td>3L</td> </tr> </table>	Classe ICAO/IATA	3	Sous-risque ICAO/IATA	Sans Objet	Code ERG	3L								
Classe ICAO/IATA	3														
Sous-risque ICAO/IATA	Sans Objet														
Code ERG	3L														
14.4. Groupe d'emballage	III														
14.5. Dangers pour l'environnement	Environnement dangereux														
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	<table border="0"> <tr> <td>Dispositions particulières</td> <td>A3</td> </tr> <tr> <td>Instructions d'emballage pour cargo uniquement</td> <td>366</td> </tr> <tr> <td>Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement</td> <td>220 L</td> </tr> <tr> <td>Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers</td> <td>355</td> </tr> <tr> <td>Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet</td> <td>60 L</td> </tr> <tr> <td>Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison</td> <td>Y344</td> </tr> <tr> <td>Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet</td> <td>10 L</td> </tr> </table>	Dispositions particulières	A3	Instructions d'emballage pour cargo uniquement	366	Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement	220 L	Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers	355	Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	60 L	Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison	Y344	Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	10 L
Dispositions particulières	A3														
Instructions d'emballage pour cargo uniquement	366														
Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement	220 L														
Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers	355														
Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	60 L														
Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison	Y344														
Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	10 L														

Transport maritime (IMDG-Code / GGVSee)

14.1. Numéro ONU	1268						
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	PRODUITS PÉTROLIERS, NSA (contient naphta lourd (pétrole), hydrotraité)						
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	<table border="0"> <tr> <td>Classe IMDG</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>IMDG Sous-risque</td> <td>Sans Objet</td> </tr> </table>	Classe IMDG	3	IMDG Sous-risque	Sans Objet		
Classe IMDG	3						
IMDG Sous-risque	Sans Objet						
14.4. Groupe d'emballage	III						
14.5. Dangers pour l'environnement	Polluant marin						
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	<table border="0"> <tr> <td>N° EMS</td> <td>F-E, S-E</td> </tr> <tr> <td>Dispositions particulières</td> <td>223 955</td> </tr> <tr> <td>Quantités limitées</td> <td>5 L</td> </tr> </table>	N° EMS	F-E, S-E	Dispositions particulières	223 955	Quantités limitées	5 L
N° EMS	F-E, S-E						
Dispositions particulières	223 955						
Quantités limitées	5 L						

Le transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU	1268
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	PRODUITS PÉTROLIERS, NSA (contient naphta lourd (pétrole), hydrotraité)

801C-P Super Nettoyant de Contacts (Stylo)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3 Sans Objet	
14.4. Groupe d'emballage	III	
14.5. Dangers pour l'environnement	Environnement dangereux	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Code de classification	F1
	Dispositions particulières	Sans Objet
	Quantités Limitées	5 L
	Équipement requis	PP, EX, A
	Feu cônes nombre	0

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans Objet

SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

NAPHTA LOURD (PÉTROLE), HYDROTRAITÉ EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures	Inventaire européen CE
Agence européenne des produits Chimiques (ECHA) de Classification	L'Europe ECHA Substances enregistrés - Classification et étiquetage - DSD-DPD
Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC	Liste internationale FOSFA des cargaisons précédentes immédiates interdites
Association du Transport Aérien International (IATA) transport des Marchandises Dangereuses	L'Union européenne (UE) à l'Annexe I de la Directive 67/548/CEE relative à la Classification et à l'Étiquetage des Substances Dangereuses - mise à jour par l'ATP: 31
Code maritime international des marchandises dangereuses Exigences (Code IMDG)	L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI
Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques	OMI catégorisation provisoire des substances liquides - Liste 2: polluants que des mélanges contenant au moins 99% en poids de composants déjà évalués par l'OMI
	Règlement type de recommandations des Nations Unies sur le transport des marchandises dangereuses
	Réglementation concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses - Tableau A: Liste des marchandises dangereuses - RID 2019 (Anglais)
	Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)
	Union européenne (UE) Transport de marchandises dangereuses par route - Liste des marchandises dangereuses

DISTILLATS LÉGERS (PÉTROLE), HYDROTRAITÉS EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures	Liste internationale FOSFA des cargaisons précédentes immédiates interdites
Agence européenne des produits Chimiques (ECHA) de Classification	L'Union européenne (UE) à l'Annexe I de la Directive 67/548/CEE relative à la Classification et à l'Étiquetage des Substances Dangereuses - mise à jour par l'ATP: 31
Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC	L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI
Association du Transport Aérien International (IATA) transport des Marchandises Dangereuses	OMI catégorisation provisoire des substances liquides - Liste 2: polluants que des mélanges contenant au moins 99% en poids de composants déjà évalués par l'OMI
Code maritime international des marchandises dangereuses Exigences (Code IMDG)	Règlement type de recommandations des Nations Unies sur le transport des marchandises dangereuses
Europe Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route	Réglementation concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses - Tableau A: Liste des marchandises dangereuses - RID 2019 (Anglais)
Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques	Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)
Inventaire européen CE	Union européenne (UE) Transport de marchandises dangereuses par route - Liste des marchandises dangereuses
L'Europe ECHA Substances enregistrés - Classification et étiquetage - DSD-DPD	

HUILE-MINÉRALE-BLANCHE- (PÉTROLE) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Agence européenne des produits Chimiques (ECHA) de Classification	L'Europe ECHA Substances enregistrés - Classification et étiquetage - DSD-DPD
Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC	Liste internationale FOSFA des cargaisons précédentes immédiates interdites
Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques	OMI catégorisation provisoire des substances liquides - Liste 2: polluants que des mélanges contenant au moins 99% en poids de composants déjà évalués par l'OMI
Inventaire européen CE	Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

Cette SDS est en conformité avec les réglementations européennes et modifications suivantes - dans la mesure où elles sont applicables : 98/24/EC, 92/85/EC, 94/33/EC, 91/689/EEC, 1999/13/EC, Règlement (UE) no 2015/830, règlement (CE) no 1272/2008 et de leurs amendements ainsi qu'avec les réglementations Britanniques suivantes :

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance ou le mélange.

état de l'inventaire national

Inventaire national	Statut
Australie - AICS	Oui
Canada - DSL	Oui
Canada - NDSL	Non (distillats légers (pétrole), hydrotraités; naphta lourd (pétrole), hydrotraité; huile-minérale-blanche- (pétrole))

801C-P Super Nettoyant de Contacts (Stylo)

Chine - IECSC	Oui
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Oui
Japon - ENCS	Non (naphta lourd (pétrole), hydrotraité; huile-minérale-blanche- (pétrole))
Corée - KECI	Oui
New Zealand - NZIoC	Oui
Philippines - PICCS	Oui
É.-U.A. - TSCA	Oui
Taiwan - TCSI	Oui
Mexico - INSQ	Oui
Vietnam - NCI	Oui
Russie - ARIPS	Oui
Légende:	<i>Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire Non = Un ou plusieurs des ingrédients énumérés ci-CAS ne sont pas sur l'inventaire et ne sont pas exempts d'(voir ingrédients spécifiques entre parenthèses)</i>

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

date de révision	27/03/2020
date initiale	17/10/2013

Codes pleins de risques de texte et de danger

Résumé de la version SDS

Version	Date de révision	Sections mises à jour
3.6.1.1.1	14/11/2019	la santé aiguë (oeil), la santé aiguë (inhalation), la santé aiguë (la peau), la santé aiguë (avaler), Conseil au médecin, Santé chronique, Classification, Disposition, contrôle technique, écologique, Pompier (média d'extinction), Pompier (lutte contre l'incendie), les premiers secours (inhalation), procédure de traitement, Protection personnelle (autres), Déversements (major), stockage (incompatibilité de stockage), Synonyme

autres informations

La classification de la substance et de ses ingrédients provient de sources officielles ainsi que d'une révision indépendante par le comité de classification de Chemwatch à l'aide de références littéraires.

La fiche technique santé-sécurité (SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres. Les risques peuvent être déterminés en référence à des scénarios d'exposition. L'échelle d'usage, la fréquence d'utilisation et les mécanismes techniques disponibles et actuels doivent faire l'objet d'une réflexion poussée.

Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants :

EN 166 - Protection individuelle des yeux

EN 340 - Vêtements de protection

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.

EN 13832 - Protection des chaussures contre les produits chimiques

EN 133 - Protection individuelle pour la respiration

Définitions et abréviations

PC—TWA : Concentration autorisée - moyenne pondérée dans le temps

PC-STEL : Concentration autorisée - Limite d'exposition à court terme

IARC : Centre international de recherche sur le cancer

ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes gouvernementaux

STEL : Limite d'exposition à court terme

TEEL : Limites d'exposition d'urgence temporaire

IDLH : Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé

FSO : Facteur de sécurité olfactive

DSENO : Dose sans effet nocif observé

DMENO : Dose minimale avec effet nocif observé

TLV : Valeur limite seuil

LOD : Limite de détection

OTV : Valeur de seuil olfactif

FBC : Facteurs de bioconcentration

IBE : Indice biologique d'exposition

Raison du Changement

A-1.01 - Mise à jour des numéros de téléphones en cas d'urgence.